

## CHIFFRES CLÉS

56 %

des entreprises évaluent régulièrement leurs risques

Enquête de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

400 M\$

C'est la perte financière estimée liée aux fuites de données, provenant de 700 millions de données compromises à travers le monde en 2014

Etude Data Breach Investigations Report 2015



82 % des PME

non préparées ne survivent pas à un crash informatique majeur

Plus de 20%

des attaques sont liées à l'outil informatique

82 secondes

C'est le temps qui s'écoule entre l'envoi d'une campagne de phishing ou hameçonnage\* et le premier clic. Au total, 23% des destinataires ouvrent les emails, 11% cliquent.

Etude Data Breach Investigations Report 2015

\*Technique d'envoi de mails imitant de grandes sociétés ou organismes financiers pour récupérer des mots de passe et détourner des fonds

3 modèles de risques identifiés sur 9 représentent 75% des attaques : les erreurs humaines, les menaces internes, et les logiciels malveillants.

Etude Data Breach Investigations Report 2015

+

## EN SAVOIR PLUS

www.inrs.fr  
 www.centre.arcat.fr  
 www.risquesprofessionnels.ameli.fr  
 www.espace-chsct.fr  
 www.carsat-centre.fr/  
 http://risques-pme.fr



Yann Berhouc

« Les entreprises n'ont pas conscience des risques avant d'avoir un pépin » constate Yann Berhouc, Directeur général de Cyrès groupe, une PME tourangelle spécialisée dans l'externalisation de services IT et l'hébergement d'infrastructures cloud. Le risque n°1 : la défaillance matérielle. Un serveur trop vieux ou mal entretenu, un défaut de sauvegarde ou une garantie caduque, par exemple. « Et même si l'architecture du système d'information est impeccable, personne n'est jamais à l'abri d'un incendie... » enchaîne le dirigeant. Cyrès vient d'inaugurer son propre Data Center situé à Tours Nord : un équipement flamboyant neuf qui permet à ses clients d'externaliser leur

## Sécurité des données : un enjeu sous-estimé

Plus de 80 % des PME non préparées ne survivent pas à un crash informatique majeur. Face aux vulnérabilités des systèmes d'information et aux menaces externes, la prévention est de mise.

infrastructure informatique pour limiter les risques - et bénéficier d'un accompagnement expert. « Pour un chef d'entreprise, savoir que ses données sont hébergées localement, c'est rassurant » explique Yann Berhouc.

## Le risque zéro n'existe pas

« Un hacker qui cherche à entrer dans un serveur y parviendra tôt ou tard. Tout l'enjeu consiste à le contenir le plus longtemps possible pour lui compliquer la tâche » assure Jérôme Gelugne, Directeur technique de Cyrès. Parmi les menaces courantes : les pièces jointes piégées ou les attaques dites « DDoS » qui saturent la bande passante et mettent le serveur ou le site

web à plat. Sans parler des liens frauduleux en corps d'email qui cryptent l'intégrité des données de l'entreprise. Pour récupérer la clé de déchiffrement, l'entreprise doit alors verser une rançon. La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de sécurité informatique et la mise en place de bonnes pratiques à tous les niveaux de l'entreprise restent les premiers remparts aux risques liés à la cybercriminalité. L'externalisation des données apparaît ici aussi comme un atout puisque les mesures de protection des risques sont mutualisées. « On peut comparer une PME à une maison qui n'est pas fermée à clé alors qu'un data center est un bunker » conclut Cyrès.

## « Le risque routier constitue le risque professionnel n°1 ! »



« Il faut travailler avant le sinistre ! Ne pas seulement suivre les chiffres de sa sécurité mais agir pour mieux prévenir les accidents, qui ne sont jamais le fruit du hasard », encourage Bruno Didier, responsable du Service Maîtrise de la Sécurité Routière en Entreprise au sein de l'ECF CERCA. « Nous travaillons pour proposer des formations qui varient selon leur taille, celle de leur flotte et surtout leurs métiers », détaille le responsable, qui préconise un suivi pour « mettre à plat ces risques, les accidents

survenus et comprendre les conditions qui les ont produits ». Si la formation n'est pas obligatoire pour toutes les entreprises, il rappelle : « Le risque routier reste le n°1 au travail, puisque la majorité des salariés s'y rendent en véhicule. Cela représente deux tiers des accidents mortels professionnels. Et parmi ces décès, seul un tiers concerne les missions, les deux autres tiers portent sur les trajets domicile-travail ». Il a été prouvé que chacun est moins attentif sur ces trajets quotidiens. Soyons tous vigilants !